**Parlement européen**
2024-2029

*Commission des affaires étrangères*

**2025/2168(INI)**

16.10.2025

# PROJET DE RAPPORT

sur une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative à une coopération renforcée entre l'Union et le Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces contre la stabilité économique et la souveraineté du Canada
(2025/2168(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Tobias Cremer

## SOMMAIRE

**Page**

PROJET DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN .....3

EXPOSÉ DES MOTIFS .....8

ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS.....9

# PROJET DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN

**à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité relative à une coopération renforcée entre l'Union et le Canada à la lumière du contexte géopolitique actuel, y compris les menaces contre la stabilité économique et la souveraineté du Canada**
**(2025/2168(INI))**

*Le Parlement européen*,

– vu l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part[1], signé le 30 octobre 2016 et appliqué à titre provisoire depuis le 1er avril 2017,

– vu l'accord économique et commercial global (CETA) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part[2], qui est entré en vigueur le 21 septembre 2017,

– vu le partenariat numérique UE-Canada et l'alliance verte UE-Canada, lancés le 23 novembre 2023,

– vu la déclaration de l'Union européenne et du Canada intitulée «Déclaration conjointe: Un partenariat durable, un programme ambitieux», adoptée lors du sommet UE-Canada qui s'est tenu à Bruxelles le 23 juin 2025,

– vu le partenariat en matière de sécurité et de défense entre l'Union européenne et le Canada, signé lors du sommet UE-Canada du 23 juin 2025,

– vu sa recommandation sur la stratégie diplomatique et la coopération géopolitique de l'Union dans l'Arctique[3],

– vu l'article 121 de son règlement intérieur,

– vu l'avis de la commission du commerce international,

– vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A10-0000/2025),

A. considérant que, dans un contexte géopolitique marqué par une rivalité accrue des grandes puissances, une volatilité politique et une accélération du changement climatique, l'Union européenne et le Canada ont un intérêt commun et accru à approfondir leur coopération et à défendre l'ordre international fondé sur des règles;

B. considérant que l'Union et le Canada sont des partenaires stratégiques unis dans leur conviction que la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et la coopération

[1] JO L 329 du 3.12.2016, p. 45, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2016/2118/oj.
[2] JO L 11 du 14.1.2017, p. 23, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2017/37/oj.
[3] Adoption prévue en novembre 2025

multilatérale sont bénéfiques pour les sociétés canadienne et européenne et la communauté internationale et qu'ils devraient donc être défendus par des alliances mondiales de partenaires partageant les mêmes valeurs;

C. considérant qu'une coopération efficace entre l'Union et le Canada, fondée sur une direction et une responsabilité communes, est essentielle pour relever les défis mondiaux, tels que la guerre de la Russie contre l'Ukraine, la guerre hybride menée par la Russie contre les sociétés démocratiques, la concurrence géopolitique dans l'Arctique, l'affirmation croissante de la Chine, la volatilité accrue de la politique étrangère américaine, le changement climatique et la situation au Proche-Orient;

D. considérant que la coopération entre l'Union et le Canada dans les cadres existants est essentielle pour préserver et renforcer la prospérité des deux parties; que parmi les exemples de cette coopération essentielle figurent la coopération commerciale et économique, ainsi que les ambitions communes visant à relever des défis tels que la transition écologique et numérique;

E. considérant que le Canada, par son engagement en faveur d'un soutien à long terme à l'Ukraine et par un leadership fort au cours de sa présidence du G7, s'est avéré un partenaire stratégique de l'Union et un allié fiable de l'OTAN;

F. considérant que le potentiel des instruments existants de coopération entre l'Union et le Canada doit être pleinement exploité et que le partenariat UE-Canada doit être fortement renforcé afin de faire front ensemble devant la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, le révisionnisme des acteurs géopolitiques, l'escalade des campagnes de guerre hybride contre les sociétés démocratiques, le changement climatique et les défis qui pèsent sur l'ordre commercial mondial;

1. adresse au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité les recommandations suivantes:

***Le partenariat UE-Canada: cadre institutionnel***

a) saisir ce moment de défis communs pour exploiter pleinement le potentiel du partenariat stratégique UE-Canada et élever la relation à un nouveau degré dans la poursuite des intérêts et des valeurs communs dans un environnement mondial en mutation rapide;

b) maximiser leurs efforts pour mettre rapidement en œuvre les conclusions du sommet UE-Canada du 23 juin 2025, en prenant des mesures concrètes pour réaliser des progrès tangibles dans les domaines décrits dans la déclaration conjointe et le partenariat en matière de sécurité et de défense;

c) intensifier les dialogues à plusieurs niveaux, y compris les sommets et les initiatives conjointes, ainsi que les formats de coopération à long terme au niveau opérationnel afin d'approfondir la coopération et de relever conjointement les défis mondiaux;

d) soutenir le renforcement du rôle du dialogue parlementaire dans le partenariat stratégique; noter que le Canada jouit du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe; appeler à renforcer la coopération au niveau parlementaire et demander au

Conseil de l'Europe d'inviter régulièrement le Canada aux réunions interparlementaires en qualité d'observateur;

***Coopération en matière de politique étrangère et de sécurité***

e) renforcer la coopération avec le Canada pour répondre aux menaces imminentes pour la sécurité de nos sociétés, telles que la guerre de la Russie contre l'Ukraine, les attaques hybrides et les ingérences dans les sociétés démocratiques des deux côtés de l'Atlantique, l'affirmation de la Chine, la volatilité accrue de la politique étrangère des États-Unis, les conséquences du changement climatique et la situation au Proche-Orient;

f) établir une feuille de route visant à garantir la mise en œuvre intégrale et en temps utile des engagements pris dans le cadre du partenariat en matière de sécurité et de défense, qui fournit un cadre politique cohérent pour les efforts conjoints dans ce domaine dans le contexte d'initiatives qui complètent la coopération des parties au sein de l'OTAN, telles que l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) et le plan «ReArm Europe»;

g) continuer à faire fond sur le soutien de l'UE et du Canada à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que sur l'engagement commun de fournir une aide politique, militaire, financière et humanitaire à long terme, notamment en œuvrant conjointement à la création d'une alliance internationale forte en faveur de l'utilisation des avoirs souverains russes immobilisés;

h) coordonner les sanctions et l'isolement diplomatique de la Russie avec le Canada et d'autres partenaires;

i) examiner et renforcer la coopération avec le Canada pour lutter contre les menaces de cyberguerre et de guerre hybride et lutter contre les activités déstabilisatrices et la désinformation;

j) renforcer la coordination entre l'Union et le Canada afin de relever les défis multiples posés par la croissance et l'affirmation de la Chine;

k) œuvrer avec le Canada à une paix juste et durable au Proche-Orient grâce à une solution négociée à deux États; intensifier la coopération pour assurer une aide humanitaire aux civils à Gaza et soutenir tous les efforts diplomatiques et opérationnels visant à renforcer la stabilité régionale globale;

l) mettre en place un dialogue semestriel en matière de politique étrangère afin de permettre une coopération stratégique sur les questions les plus prioritaires;

***Renforcer le multilatéralisme***

m) renforcer la coopération avec le Canada pour défendre le multilatéralisme afin de répondre conjointement aux réalités géopolitiques émergentes et dangereuses qui affectent nos valeurs, nos intérêts et notre sécurité communs;

n) renforcer la coopération entre l'UE et le Canada dans les enceintes multilatérales en coordonnant les positions, en alignant les initiatives et en œuvrant ensemble à la défense

de valeurs communes;

o) collaborer pour préserver le rôle et le fonctionnement essentiels des institutions multilatérales, telles que les Nations unies, le G7, le G20 et l'OTAN;

***Coopération dans l'Arctique***

p) exprimer leur préoccupation devant la militarisation de l'Arctique et collaborer avec le Canada pour préserver l'Arctique en tant que région de paix, de stabilité et de coopération dans le cadre du droit international;

q) travailler en étroite collaboration avec le Canada pour préserver l'autonomie du Groenland et la capacité d'action du peuple groenlandais, dans le contexte d'un intérêt géopolitique accru pour l'Arctique;

r) renforcer la coopération entre l'Union, le Canada, le Danemark et le Groenland, en s'appuyant sur l'accord historique conclu pour résoudre pacifiquement les différends frontaliers de longue date;

***Commerce de biens et de services, commerce numérique et investissement***

s) promouvoir les avantages du CETA au sein des États membres et de l'Union, notamment un meilleur accès au marché, une simplification des échanges et une réduction des obstacles pour les PME;

t) inviter les 10 États membres qui n'ont pas encore ratifié le CETA à le faire rapidement, ce qui constitue un signal politique important dans la perspective du 10e anniversaire, en 2027, de son application provisoire;

***Développement mondial***

u) assurer une coordination étroite avec le Canada afin de contribuer à combler les lacunes critiques, renforcer les cadres multilatéraux de développement, promouvoir le développement durable et les partenariats internationaux inclusifs, et maintenir le soutien à la société civile et à la résilience démocratique;

***Éducation, recherche et liens interpersonnels***

v) donner rapidement suite à l'engagement d'approfondir la coopération dans des domaines tels que les liens interpersonnels, la culture, la jeunesse, le soutien aux politiques inclusives et le cadre du partenariat numérique UE-Canada;

w) accroître la résilience de la société en tirant parti de l'association du Canada à Horizon Europe, en renforçant la coopération dans le domaine de l'éducation et de la recherche, en facilitant la mobilité transatlantique des jeunes à des fins professionnelles, d'études et de volontariat et en explorant encore les possibilités de contacts interpersonnels et d'échanges d'études, en s'appuyant sur Erasmus et Erasmus+;

***Observations finales***

x) poursuivre la mise en place d'un véritable partenariat d'égal à égal avec le Canada,

fondé sur la confiance, des valeurs communes et des intérêts communs;

y) promouvoir la participation à des initiatives de coopération non seulement avec le gouvernement central canadien, mais aussi avec ses autorités provinciales et d'autres organismes compétents;

°

° °

2. charge sa Présidente de transmettre la présente recommandation au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le partenariat entre l'UE et le Canada repose sur des valeurs communes et un engagement commun en faveur de la démocratie, des droits de l'homme, de l'ordre multilatéral fondé sur des règles et de l'état de droit. Compte tenu de l'instabilité mondiale croissante et des multiples défis auxquels l'Union et le Canada sont confrontés, le rapport souligne la nécessité de renforcer le partenariat UE-Canada et d'assurer le suivi des résultats du sommet UE-Canada du 23 juin 2025 au moyen de mesures concrètes visant à renforcer la coopération dans des domaines clés tels que le commerce, la compétitivité et la résilience, la sécurité transatlantique, l'éducation et la recherche et la lutte contre le changement climatique, tout en développant la coopération dans des domaines qui ne sont pas encore pleinement abordés dans le partenariat UE-Canada, tels que le renforcement des liens interpersonnels, la culture et la jeunesse, et le soutien à des politiques inclusives pour tous.

## ANNEXE: DÉCLARATION DES CONTRIBUTIONS

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur déclare avoir inclus dans son rapport des contributions sur des questions relatives à l'objet du dossier qu'il a reçues, pour l'élaboration du projet de rapport, de la part des représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire[1] suivants, ou des représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades, suivants:

| **1. Représentants d'intérêts relevant du champ d'application de l'accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire** |
|---|
| |
| **2. Représentants des autorités publiques de pays tiers, y compris leurs missions diplomatiques et ambassades** |
| Mission du Canada auprès de l'Union européenne |

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur.

Lorsque des personnes physiques sont identifiées dans la liste par leur nom, leur fonction ou les deux, le rapporteur déclare avoir soumis aux personnes physiques concernées l'avis du Parlement européen relatif à la protection des données nº 484 (https://www.europarl.europa.eu/data-protect/index.do), qui définit les conditions applicables au traitement de leurs données à caractère personnel et les droits liés à ce traitement.

[1] Accord interinstitutionnel du 20 mai 2021 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur un registre de transparence obligatoire (JO L 207 du 11.6.2021, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_interinstit/2021/611/oj).